

Garde d'Enfants

Fermeture de Classe : quelle prise en charge?



L'enfant est POSITIF

Le salarié est en arrêt de travail dérogatoire.

L'arrêt est transmis par la plateforme "contact tracing" de la CPAM pour le moment.

- Courant octobre, le salarié devra demander son arrêt de travail dérogatoire sur "declare.ameli.fr"
- Le salarié sera en arrêt de travail "COVID" sans carence



L'enfant est CAS CONTACT

1 - Si il y a possibilité, l'employeur place son salarié en télétravail.

2 - Si la situation de télétravail est impossible, le salarié est placé en activité partielle. La demande d'activité partielle doit être faite du 1er jour au dernier jour d'absence.

Le salarié devra alors fournir deux documents :

- Attestation de la fermeture de la classe fournie par la mairie et/ou l'école, ou le document de la CPAM dans lequel l'enfant est considéré comme cas contact.
- Attestation sur l'honneur dans laquelle le salarié déclare être le seul des deux parents à être placé en chômage partiel, en indiquant bien les dates.